

Compte rendu du Conseil Municipal

Séance du 18 Février 2022

L' an 2022 et le 18 Février à 20 heures , le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi , dans le lieu habituel de ses séances, Salle de la Mairie sous la présidence de GUILLOUX David Maire

Présents : M. GUILLOUX David, Mme LE BAIL Nathalie, M. JACQUES Laurent, Mme PENVERNE Cécile, Mme SAILLÉ Françoise, M. MAËRTENS Christophe, Mme JÉGAT Noëlle, M. LE DORTZ Pascal, M. LE GOUIC Laurent, Mme LE PARC Isabelle, Mme JÉGOUZO Anne, Mme LE PADELLEC Gaëtane, M. LE MOING Willy, M. HACHACQ Ronan, M. KUBARSKI Frédéric, M. LE FUR Jean-Pierre

Absent(s) : Mme LE BIAVANT Christiane, Mme LE DAIN Josiane, M. LE DAIN Laurent

Nombre de membres

- Afférents au Conseil municipal : 19
- Présents : 16

Date de la convocation : 10/02/2022

Date d'affichage : 10/02/2022

A été nommée secrétaire : M. KUBARSKI Frédéric

SOMMAIRE

Comptes de gestion 2021
Compte Administratif 2021 - Budget Principal
Compte Administratif 2021 - Commerce de Proximité
Compte Administratif 2021 - Budget assainissement collectif
Compte Administratif 2021 - Budget Lotissement de Kerpriol
Affectation du résultat 2021 - Budget Principal
Affectation du résultat 2021 - Budget Commerce de Proximité
Subvention 2022 aux écoles primaires et maternelles de Berné
Subvention 2022 au CCAS de Berné
Indemnités de fonction des élus

2022 -0001 - Comptes de gestion 2021

Monsieur le maire rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur. Il doit être voté préalablement au compte administratif. Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2021 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes, de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2020, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

Hors la présence de Monsieur GUILLOUX David, Maire, le Conseil Municipal approuve le Compte Administratif 2021 du budget annexe assainissement collectif.

A l'unanimité (pour : 15 contre : 0 abstentions : 0)

2022 -0005 - Compte Administratif 2021 - Budget Lotissement de Kerpriol

Le Conseil Municipal examine le Compte Administratif 2021 du budget annexe Lotissement de Kerpriol qui s'établit ainsi :

Fonctionnement :

Dépenses : 66 650.00 €

Recettes : 66 650.00 €

Excédent 2020 reporté : 1.35 €

Excédent de clôture 2021 : 1,35 €

Investissement :

Dépenses : 66 650.00 €

Recettes : 64 850.00 €

Déficit 2020 reporté : 64 850.00 €

Déficit de clôture 2021 : 66 650,00 €

Hors la présence de Monsieur GUILLOUX David, Maire, le Conseil Municipal approuve le Compte Administratif 2021 du budget annexe Lotissement de Kerpriol.

A la majorité (pour : 14 contre : 0 abstentions : 1)

2022 -0006 - Affectation du résultat 2021 - Budget Principal

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que le Compte Administratif 2021 fait apparaître un excédent de fonctionnement de 388 939.38 €.

Le besoin de financement pour 2022 se présente comme suit :

- Solde des restes à réaliser d'investissement Dépenses : 355 000.00 €

Conformément aux dispositions de l'instruction budgétaire et comptable M14, l'assemblée doit décider de l'affectation du résultat.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et eu présentation du Compte de Gestion et du Compte Administratif 2021,

- Décide d'affecter le résultat excédentaire de la section de fonctionnement de l'exercice 2021 comme suit :

- Affectation au compte 1068 (recette) en investissement de l'exercice 2022 : 388 939.38 €

A la majorité (pour : 15 contre : 0 abstentions : 1)

2022 -0007 - Affectation du résultat 2021 - Budget Commerce de Proximité

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que le compte administratif 2021 du budget annexe Commerce de proximité fait apparaître un excédent de fonctionnement de 8 761.57 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et eu présentation du Compte de Gestion et du Compte Administratif 2021,

- Décide d'affecter le résultat excédentaire de la section de fonctionnement de l'exercice 2021 de la manière suivante :

8 761.57 € au compte 1068 en recette de la section d'investissement de l'exercice 2022.

A la majorité (pour : 15 contre : 0 abstentions : 1)

2022 -0008 - Subvention 2022 aux écoles primaires et maternelles de Berné

Le Conseil Municipal vote les subventions suivantes au profit des écoles (exercice 2022) :

- Une subvention de 20 € par enfant pour les animations culturelles. Soit un montant de 2 000.00 € à l'Ecole Publique Georges Brassens pour un effectif de 100 élèves et 1 600,00 € à l'Ecole Privée Sainte-Hélène pour un effectif de 80 élèves.

- Une subvention de 20 € par enfant pour l'arbre de Noël des écoles. Soit un montant de 2 000.00 € à l'Ecole Publique Georges Brassens pour un effectif de 100 élèves et 1 600,00 € à l'Ecole Privée Sainte-Hélène pour un effectif de 80 élèves.

- Une subvention de 45 € par enfant pour les fournitures scolaires. Soit un montant de 4 500.00 € à l'Ecole Publique Georges Brassens pour un effectif de 100 élèves (imputation à l'article 6067) et 3 600,00 € à l'école privée Ste Hélène pour un effectif de 80 élèves (imputation à l'article 6574).

A l'unanimité (pour : 16 contre : 0 abstentions : 0)

2022 -0009 - Subvention 2022 au CCAS de Berné

Sur proposition de Monsieur le Maire et après présentation du rapport d'activité du C.C.A.S.,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- Décide de voter une subvention de 6 000 € au profit du C.C.A.S. de Berné pour l'année 2022.

A la majorité (pour : 14 contre : 0 abstentions : 2)

2022 -0010 - Indemnités de fonction des élus

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que les indemnités de fonction des élus sont fixées en application des articles L 2123-20 et L 2321-24 du Code Général des Collectivités Locales.

Dans les communes de 1 000 habitants et plus, les indemnités de fonction du Maire sont fixées à titre automatique au taux plafond. Toutefois, à la demande du Maire, le Conseil Municipal peut, par délibération, réviser cette indemnité et fixer une indemnité à un taux inférieur. Par délibération du 27 mai 2020 l'indemnité du Maire avait été fixé à 41% de l'indice brut terminal et l'indemnité des Adjointes à 18% de l'indice brut terminal. De même, par délibération du 22 octobre 2021 l'indemnité de fonction des conseillers municipaux délégués avait été fixée à 3,19% de l'indice brut terminal.

Il est proposé au Conseil Municipal de délibérer sur les nouveaux taux proposés tout en respectant l'enveloppe globale indemnitaire (composée de l'indemnité maximale du Maire plus les indemnités maximales des adjoints en exercice).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de fixer les indemnités des élus de la façon suivante :

| Qualité | Nom - Prénom | Taux de l'indemnité |
|------------------------------|------------------|---------------------------------|
| Maire | GUILLOUX David | 44% indice brut terminal |
| 1ere Adjointe | LE BAIL Nathalie | 18 % indice brut terminal |
| 2è Adjoint | JACQUES Laurent | 18 % indice brut terminal |
| 3è Adjointe | PENVERNE Cécile | 18 % indice brut terminal |
| Conseiller Municipal délégué | HACHACQ Ronan | 3,19% de l'indice brut terminal |
| Conseiller Municipal délégué | LE MOING Willy | 3,19% de l'indice brut terminal |
| Conseiller Municipal délégué | LE PARC Isabelle | 3,19% de l'indice brut terminal |

La date d'entrée en vigueur de ces indemnités est fixée au 1er mars 2022.

A la majorité (pour : 14 contre : 1 abstentions : 1)



Le Maire,

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'David Guilloux', is written over a horizontal line.

David GUILLOUX